

Vol-V. Une inauguration ministérielle

Dimitri L'hours

Inauguration très officielle, jeudi matin, pour l'usine de biométhanisation Vol-V : le Secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, Sébastien Lecornu, était présent. Il a signifié la volonté du gouvernement de faciliter l'implantation d'unité de production de biogaz en France.

Sébastien Lecornu, jeudi matin, lors de l'inauguration de la centrale biométhane Vol-V. En arrière-plan, Gaëlle Nicolas, maire de Châteaulin, Pascal Lelarge, préfet du Finistère, et Cédric de Saint-Jouan, fondateur de Vol-V.



C'est l'aboutissement d'un travail de sept ans : la centrale biométhane châteaulinoise Vol-V, installée à Coatiborn et raccordée au réseau de transport GRTgaz, a vendu ses premiers m³ de gaz cette semaine. En ce sens, l'inauguration organisée jeudi matin tombait à pic.

Comme pour mieux signifier l'importance de ce type de projet, basé sur le principe de l'économie circulaire et dont le coût s'élève à 11,2 M€ pour le site châteaulinois, le Secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, Sébastien Lecornu, a fait le déplacement de Paris pour couper le ruban tricolore actant la mise en service de l'unité. Celle-ci produit l'équivalent de la consommation de gaz de 6.100 personnes, à partir de 30.000 t de substrats par an, à 60 % d'origine agricole. « On est

engagés dans une transition énergétique hors norme et inédite. Le réchauffement climatique est une réalité et nous devons travailler autour des énergies renouvelables », a souligné Sébastien Lecornu lors de sa prise de parole devant les nombreux invités.

« Un modèle où l'on repart des territoires ruraux »

« La particularité de la production des énergies renouvelables comme le biogaz, c'est qu'elle est décentralisée. C'est un modèle où l'on repart des territoires ruraux. À l'heure où certains se complaisent dans un discours misérabiliste, nous voulons partir des territoires ruraux pour créer de l'emploi », s'est réjoui le Secrétaire d'État devant une assemblée attentive. D'autant que, selon lui, le biogaz est « un excellent moyen

à disposition des agriculteurs pour diversifier leurs revenus ».

« Quarante-cinq agriculteurs avec Vol-V »

Présent à l'inauguration, Bernard Caugant, éleveur de porcs, propriétaire du terrain de trois hectares sur lequel Vol-V est installé et partie prenante du projet depuis sa genèse, approuve. « Nous sommes 45 agriculteurs, de Châteaulin, Saint-Ségal, Pleyben et d'autres communes du territoire, à marcher main dans la main avec Vol-V. Dix-neuf d'entre nous apporteront 17.000 tonnes de lisier par an à l'entreprise afin que la matière soit ensuite transformée en biogaz. Quant au digestat (le produit résidu de la méthanisation, NDLR), nous nous en servons pour l'épandage, dont le coût sera pris en charge par Vol-V.

L'avantage de ce digestat comparé au lisier que nous épandions jusqu'ici, c'est qu'il sera inodore et plus riche en azote et en phosphore ».

« Certes, le biogaz est plus cher mais... »

Un discours sensiblement partagé par François Lefort, directeur général de France Poultry (ex-Doux), puisque près de 35 % des déchets utilisés par Vol-V proviendront du site châteaulinois de la société. Quant à Gaëlle Nicolas, maire de Châteaulin, même si elle a regretté que les agriculteurs partenaires n'aient pas pu s'exprimer (lire page 11), elle s'est néanmoins félicitée de voir le Pays de Châteaulin doublement producteur d'énergies renouvelables. « C'était déjà le cas pour l'électricité avec les éoliennes situées entre Cast,

Dinéault et Saint-Coulitz. C'est maintenant vrai pour le gaz ».

Certes, « le biogaz est trois fois plus cher que le gaz extrait du sol. C'est également plus cher que les autres énergies renouvelables. Mais il faut prendre en compte toutes les externalités positives qu'engendre l'économie circulaire », a souligné Cédric de Saint-Jouan, fondateur de Vol-V, avançant notamment le rôle positif de la méthanisation dans la lutte contre les algues vertes.

Ce dernier point était d'ailleurs un autre motif de visite pour Sébastien Lecornu, qui s'est rendu à Sainte-Anne La Palud, pour dialoguer du second Plan Algues vertes en compagnie du maire de Plonévez-Porzay, Paul Divanac'h. Une plage où, pour le moment, les algues vertes ne sont pas apparues en ce printemps.

VENDREDI 1^{er} ET SAMEDI 2 JUIN BOUCHERIE	
FOIRE À LA VIANDE	
VIANDE BOVINE PIÈCE À BROCHETTE* VENDUE EN CAISSETTE Origine FRANCE 9,50 LE KG	PORC LONGE SANS OS EN PAVÉ À GRILLER VENDUE EN CAISSETTE Origine FRANCE 4,95 LE KG
POISSONNERIE ARAIGNÉES VIVANTES GROS MÂLES Pêchées en ATLANTIQUE NORD-EST 3,49 LE KG	FRUITS ET LÉGUMES CERISES Variété : bigarreau rouge Catégorie 1 Calibre +24 Origine FRANCE 3,49 LE KG
lebio DOIT ÊTRE RÉSERVÉ À TOUS! PRESSADE BIO NECTAR D'ABRICOT La briquette de 1 litre 2,29 40% de réduction 1,37	MULTIMÉDIA TÉLÉPHONE SAMSUNG J7 2017 Écran 5,5 pouces (14 cm) Processeur Octocore Mémoire 3 Go Stockage 16 Go Appareil photo 13 Mpx / 5 Mpx Vidéo 1080p Wifi - Bluetooth - NFC Android 7 Nougat 299€ 50€ en Ticket Leclerc 249€
E Leclerc Drive	
Châteaulin	

Algues vertes. Le Secrétaire d'État interpellé

L'association Baie de Douarnenez Environnement a rédigé une lettre transmise à Sébastien Lecornu, en visite sur la plage de Sainte-Anne La Palud, afin de l'alerter sur l'état de la baie de Douarnenez. « Nous ne partageons pas du tout l'autosatisfaction qui accompagne le lancement du nouveau Plan Algues Vertes 2 », souligne, dans celle-ci, l'association, par la voix de son président Jean Hascoët.

Elle relève ainsi les 6.000 tonnes d'algues vertes ramassées en baie de Douarnenez en 2017. Un chiffre qui correspond aux moyennes annuelles depuis 20 ans.

Une pétition signée par 4.500 personnes

Baie de Douarnenez Environnement a accompagné son message d'une pétition signée par près de 4.500 personnes qui réclament aux services de l'État de « refuser toute dérogation ».

L'association dénonce ainsi les dérogations systématiques accordées par les services de la préfecture : « Autour de la baie, il y a près de 1.000 hectares en dérogation d'épandage. Cela doit être une excep-



Sébastien Lecornu, Secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire, entouré du député Richard Ferrand et du maire de Plonévez-Porzay, Paul Divanac'h.

tion ! », ajoute-t-elle.

Réponse de Pascal Lelarge, le préfet : « On n'accorde pas de dérogations à n'importe qui » en précisant que « deux demandes sur trois sont refusées. Toutes les précautions sont prises et les informations avan-

cées par l'association environnementale sont manipulées ». Pour Baie de Douarnenez Environnement, cela ne suffit néanmoins pas : elle demande au Secrétaire d'État à la Transition écologique et solidaire de faire respecter les interdictions.